

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2024

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU
MANAGEMENT ET DE LA GESTION**

Droit et Économie

CORRIGÉ

Durée de l'épreuve : **4 heures**

Coefficient : **16**

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Épreuve de droit et d'économie

Durée de l'épreuve : 4 heures Coefficient : 16

Indications de correction

La commission nationale de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, dont le respect permettra d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats au baccalauréat. Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante. Pour autant, il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec discernement en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve d'analyse et de réflexion et qui démontrent l'acquisition des capacités visées par le programme.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensible au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur perception du sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité.

Objectifs des deux parties de l'épreuve

Partie juridique	Partie économique
Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire : • qualifier juridiquement une situation ; • identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ; • indiquer la ou les solutions juridiques possibles ; • utiliser un vocabulaire juridique adapté ; • expliquer le sens d'une règle juridique.	Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire : • expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ; • identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ; • interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ; • répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

DROIT 20 points

Références au programme STMG Droit

Thème 1 : Qu'est-ce que le droit ?

L'élève est capable :

- d'expliquer et distinguer les fonctions du droit

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
1.1. Le droit et les fonctions du droit	Depuis l'adoption des principes du libéralisme politique issus de la philosophie des Lumières, les principes généraux d'égalité, de liberté, de solidarité et plus récemment de laïcité fondent l'organisation de la société démocratique française. Ils contribuent à faire du droit un facteur d'organisation et de pacification de la société.	Fonctions du droit. Ordre public.

Thème 5 : Quel est le rôle du contrat ?

L'élève est capable :

- de qualifier juridiquement un contrat et les parties au contrat ;
- d'apprécier les conditions de validité d'un contrat dans une situation donnée ;
- de repérer et de qualifier les obligations contractuelles de chacune des parties ;
- d'identifier les sanctions applicables en cas d'inexécution d'un contrat ;
- de justifier la protection accrue du consommateur et du cyberconsommateur.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
5.1 La formation du contrat	Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations.	Le contrat. Les parties. Les principes : liberté contractuelle. Les clauses.
5.2 L'exécution du contrat	Le contrat légalement formé contraint les parties à exécuter leurs obligations. En cas d'inexécution, le recours à la mise en demeure est le plus souvent nécessaire pour exiger du débiteur l'exécution en nature ou par équivalent. Les sanctions spécifiques au contrat synallagmatique sont étudiées : exception d'inexécution et résolution.	La mise en demeure. La résolution. La clause abusive.

Thème 6 : Qu'est-ce qu'être responsable ?

L'élève est capable :

- d'analyser et de qualifier les faits pour identifier le ou les régimes de responsabilité applicables (régimes spéciaux, responsabilité contractuelle et extracontractuelle) ;
- de qualifier les dommages juridiquement réparables ;
- de vérifier les principales conditions d'application des règles relatives à la responsabilité ;
- d'appliquer les règles relatives aux conditions de la responsabilité pour chacun des régimes de responsabilité dans des situations concrètes de dommages.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
6.2.2 La responsabilité contractuelle	Si les dommages sont nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat, les règles spécifiques prévues dans le contrat s'appliqueront. Le juge peut également étendre les obligations des parties pour permettre une indemnisation des victimes (obligation de sécurité).	La clause de limitation ou d'exonération de responsabilité.

Proposition de corrigé et barème indicatif

1. Qualifiez juridiquement les parties et les faits (4 points)

La capacité du programme évaluée par cette question, à savoir qualifier juridiquement une situation de fait, implique que le candidat mobilise un vocabulaire juridique précis. Il s'agit, ici, pour le candidat de déterminer les éléments de faits pertinents et d'utiliser les qualifications juridiques adéquates.

La société Camélia (professionnel), a conclu un contrat de vente de costumes avec l'association « Les Danseuses de Caen » (consommateur), contrat qui prévoit une livraison de ces costumes au 1^{er} juin 2023. La société Camélia n'a toutefois pas respecté cette date de livraison. Ce retard ayant causé un dommage patrimonial à l'association, celle-ci décide

de ne pas payer l'intégralité du prix prévu au contrat. En réaction la société décide de ne pas exécuter son obligation contractuelle de livraison des costumes.

Le correcteur acceptera indifféremment les qualifications de « non-professionnel » et de « consommateur » pour l'association.

2. Développez l'argumentation juridique que la SARL Camélia peut avancer afin de refuser la livraison jusqu'à paiement intégral du montant prévu au contrat du 7 février 2023. (4 points)

La capacité du programme évaluée par cette question, à savoir d'identifier les règles juridiques applicables pour la mise en place d'une situation de fait, implique que le candidat mobilise un vocabulaire juridique adapté.

Afin de justifier le refus de livraison, c'est-à-dire de refuser d'exécuter son obligation, la SARL Camélia doit justifier que les conditions de l'exception d'inexécution sont remplies. En effet, l'exception d'inexécution permet, aux termes de l'article 1217 du Code civil, à celui qui subit l'inexécution d'une obligation contractuelle, de refuser d'exécuter sa propre obligation. Pour cela la SARL Camélia doit démontrer, aux termes de l'article 1219 du Code civil à la fois que l'association « Les Danseuses de Caen » a inexécuté l'une de ses obligations contractuelles et que cette inexécution est suffisamment grave.

La démonstration de l'inexécution d'une obligation contractuelle repose sur la mise en évidence de l'écart entre ce qui est prévu au contrat et ce qui a été réalisé par les parties. La SARL Camélia pourra démontrer aisément l'inexécution de l'obligation de payer de l'association « Les Danseuses de Caen » car le simple fait de ne pas payer l'intégralité du prix prévu au contrat (ici 13 400 euros au lieu de 15 000 euros) suffit à caractériser cet écart entre le voulu et le réalisé.

La démonstration du caractère suffisamment grave de l'inexécution est, en revanche, discutable car le montant qui serait finalement payé correspond quasiment à l'intégralité de la somme. Toutefois il est possible d'argumenter en faveur de la gravité de l'inexécution en mettant en évidence que celle-ci est certaine et définitive au regard de l'appel téléphonique de madame Stéphanie PANAIS.

Aussi, les deux conditions de l'exception d'inexécution étant remplies, la SARL Camélia peut refuser d'exécuter son obligation de livraison.

3. Développez l'argumentation juridique que l'association « Les Danseuses de Caen » peut lui opposer. (6 points)

La capacité du programme évaluée par cette question, à savoir d'identifier les règles juridiques applicables pour la mise en place d'une situation de fait, implique que le candidat mobilise un vocabulaire juridique adapté.

Afin de pouvoir s'opposer à l'argumentation de la SARL Camélia, l'association « Les Danseuses de Caen » doit démontrer qu'elle peut engager la responsabilité civile contractuelle de la SARL Camélia afin d'être indemnisée du dommage matériel subi.

Pour cela, il faut démontrer la réunion des trois conditions cumulatives de cette responsabilité :

- le dommage subi par l'association « Les Danseuses de Caen » est caractérisé en l'espèce, il s'agit du préjudice matériel lié à l'emploi de couturiers supplémentaires pour un montant de 1 600 euros ;
- l'inexécution par la société Camélia de son obligation de livraison – c'est-à-dire le fait générateur de la responsabilité – est toute aussi certaine car la date de livraison prévue au contrat (1^{er} juin 2023) n'a pas été respectée ;
- le lien de causalité est lui aussi démontré dès lors que c'est du fait du retard de livraison que l'association « Les Danseuses de Caen » a été contrainte de recruter deux couturiers en urgence.

Ces trois conditions étant réunies, les candidats doivent également surmonter l'obstacle représenté par la clause limitative de responsabilité, dont on cherchera à argumenter le caractère abusif.

Concernant cette démonstration, il s'agit de montrer que la clause d'exonération de responsabilité de l'article 3 du contrat (« En cas de retard, aucune indemnité financière ne pourra être demandée au vendeur ») figure sur la liste noire des clauses abusives présente à l'article R. 212-1 du code de la consommation, et notamment au 6° de cet article. En effet, ce 6° répute non écrites les clauses qui viendraient supprimer la responsabilité civile contractuelle du professionnel en cas d'inexécution du contrat et l'article 3 a précisément cet objet et cet effet. Cette clause ne saurait en conséquence produire un quelconque effet entre la SARL Camélia et l'association « Les Danseuses de Caen ».

L'absence d'effet juridique de cette clause permet d'envisager la responsabilité contractuelle de la SARL. L'association « Les Danseuses de Caen » peut obtenir des dommages et intérêts qui viendront réduire le montant du prix payé.

4. Pourquoi est-il nécessaire d'apporter des limitations à la liberté contractuelle ? (6 points)

Construction de la réflexion

Le candidat doit mener une réflexion guidée par un fil conducteur.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il développe une réponse de type thèse/antithèse mais il peut avoir une réflexion nuancée.

Expliquer le sens, les implications, ou l'évolution d'une règle juridique

Le candidat doit développer des idées en lien avec la problématique en s'appuyant notamment sur les termes clefs du sujet. Au moins deux idées sont attendues, qui peuvent exploiter des mécanismes juridiques, expliciter le sens d'une règle de droit, analyser son évolution ou les enjeux, en particulier en lien avec les évolutions du contexte économique ou social. Il sera accepté que le traitement de la question soit fait à partir d'illustrations cohérentes et pertinentes.

Utilisation pertinente du vocabulaire disciplinaire

Il est attendu du candidat qu'il utilise le vocabulaire juridique en lien avec la question comme, par exemple : contrat de consommation, clause abusive, liberté contractuelle, conditions de validité du contrat.

0-1	1,5-3	3,5-5	5,5-6
Aucune idée, ou réflexion peu cohérente avec le sujet, ou sans fil conducteur.	Idées développées de manière partielle (difficulté dans la construction des arguments) et pas toujours adaptées à la question.	Développement logique et cohérent mais traitement incomplet du sujet. La réflexion du candidat est présente mais avec des justifications insuffisantes ou mal développées.	Développement logique et cohérent. La réflexion est aboutie, à l'aide de 2 réflexions construites (notions ou catégories juridiques + explication + illustration).

Le correcteur doit être en mesure de prendre du recul sur la proposition du candidat et adapter son évaluation à l'échelle des notes.

Éléments de réflexion

La nécessité de limiter la liberté contractuelle s'explique à la fois par les dangers d'une absence de limitation de cette liberté et par les intérêts de cette limitation.

- du côté des dangers, les relations contractuelles ne sont pas toujours équilibrées, notamment au moment de la négociation :
 - o la relation de travail nécessite la protection du salarié dans le cadre du contrat de travail. Cela passe par exemple par l'impossibilité de restreindre excessivement certaines libertés individuelles dans ce contrat,
 - o la relation de consommation nécessite la protection du consommateur dans le cadre du contrat de consommation. Cela passe par exemple par l'interdiction des clauses abusives ;
- du côté des intérêts, les limites apportées à la liberté contractuelle permettent d'atteindre certains objectifs d'ordre public :
 - o l'organisation de la société doit pouvoir justifier de restreindre toute liberté y compris la liberté contractuelle (interdiction de la vente de stupéfiants, interdiction de la gestation pour autrui...) ; cette idée se retrouve dans les conditions de validité du contrat et notamment celle du contenu licite du contrat.

La pacification des relations doit aussi pouvoir justifier de restreindre la liberté contractuelle (certaines obligations sont imposées aux parties dans cet objectif, par exemple l'obligation d'information et de conseil).

ÉCONOMIE 10 points

Références au programme STMG Économie

Thèmes	Sous-thèmes	Capacités évaluées	Notions mobilisées
Thème 2 - Comment la richesse se crée-t-elle et se répartit-elle ?	II.1. La combinaison des facteurs de production	- définir les notions de productivité et de gain de productivité.	Le rôle de l'investissement dans l'accumulation des facteurs.
Thème 3 - Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?	III.2. Le pouvoir d'achat des ménages	- interpréter la propension marginale à consommer.	L'évolution à long terme du pouvoir d'achat.
Thème 6 - Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ?	6.1 L'intervention de l'État	- distinguer le déficit public de la dette publique.	Les dépenses publiques. Le déficit public et la dette publique.
	6.3 Les politiques économiques de l'État et de l'Europe	- énumérer et distinguer les fonctions respectives des politiques d'offre et de demande qui peuvent s'inscrire alternativement ou concomitamment dans des cycles conjoncturels ou structurels.	La politique budgétaire et la politique monétaire. Les politiques de la concurrence.
	6.4 Les politiques sociales	- caractériser la progressivité des différents prélèvements obligatoires.	Les inégalités socio-économiques. La redistribution horizontale et la redistribution verticale. Les impôts et les cotisations sociales.
Thème 8 - Comment organiser le commerce international dans un contexte d'ouverture des échanges ?	8.1 Les transformations du commerce mondial	- décrire les processus de mondialisation de la chaîne de valeur ajoutée pour un produit ; - interpréter les flux d'investissements directs à l'étranger (IDE) entre pays.	Les investissements directs à l'étranger (IDE). Les firmes multinationales (FMN).
Thème 9 - Comment concilier la croissance économique et le développement durable ?	9.1 Les sources d'une croissance économique soutenable	- définir croissance économique	La croissance. Le progrès technique. L'innovation.

Barème indicatif

1. Rappelez le lien entre déficit public et dette publique. (3 points)

Il est attendu du candidat qu'il soit capable :

- *d'identifier la causalité existante* : l'accumulation des déficits publics augmente la dette publique. L'État emprunte pour financer ses dépenses.

2. Présentez les conséquences de la baisse des prélèvements obligatoires selon le niveau de vie des ménages en 2020/2021. (4 points)

Il est attendu du candidat qu'il soit capable :

- *d'identifier un impact différent de la baisse des prélèvements obligatoires selon le niveau de vie des ménages* : la baisse des impôts profite davantage aux ménages aux revenus les plus élevés.

Le candidat qui identifiera que ces baisses de prélèvements obligatoires accroissent les inégalités pourra être valorisé.

- *de relever des éléments du tableau (annexe 2) permettant d'étayer l'impact différent, par exemple :*
 - baisse de l'IR et le dégrèvement de la taxe d'habitation en 2020 et 2021 ont davantage profité aux ménages situés entre le 7° et le 9° décile,
 - une hausse du niveau de vie de 420 euros en moyenne pour les 10 % des ménages les plus aisés (supérieur à D9) alors que cette hausse du niveau de vie n'est que de 30 euros pour les 10 % des ménages les moins aisés (D1),
 - c'est aux ménages situés entre le 7° et le 8° décile que la baisse des prélèvements directs en 2020 et 2021 a profité le plus (hausse de 470 euros du niveau de vie),
 - ...

Acceptez tout autre élément pertinent qui serait proposé par le candidat.

3. Identifiez en quoi la baisse des prélèvements obligatoires peut être source de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire. (5 points)

Il est attendu du candidat qu'il soit capable :

- *d'expliquer les mécanismes économiques mis en œuvre par la baisse d'impôts :*
 - une réduction des coûts pour l'entreprise → prix moins élevés → amélioration de la compétitivité-prix → possibilité d'accroître les investissements des entreprises → hausse de la compétitivité,

- une réduction des coûts pour les entreprises étrangères → investissements sur le territoire français plus avantageux → attire les entreprises étrangères, notamment industrielles qui cherchent à s'installer dans un nouveau marché → augmentation des IDE → hausse attractivité.
- *de relever les éléments des annexes 4 permettant de justifier les effets, par exemple :*
 - « La France apparaît désormais comme fiscalement attractive pour les investisseurs étrangers ».
 - « La compétitivité prix est un facteur essentiel de l'attractivité économique des États ».
 - « La réduction des impôts sur la production est susceptible de rendre les investissements sur le territoire français plus avantageux ».
 - « La France occupe la première place en Europe pour le développement et l'accueil des projets industriels étrangers ».
 - ...

Acceptez tout autre élément pertinent qui serait proposé par le candidat.

4. Question d'argumentation (8 points)

La réduction des prélèvements obligatoires favorise-t-elle la croissance économique ?

Cette question vise à développer une argumentation économique structurée en mobilisant des connaissances.

Les questions précédentes ont permis de construire des éléments de réponse à cette question. Le corpus documentaire avec des parties non encore utilisées pour les questions précédentes, apporte également des éléments de réponse au candidat. Le candidat doit également mobiliser ses connaissances personnelles pour développer son argumentaire.

Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. Il n'est pas obligatoirement attendu de structure apparente (plan, phrase introductive ou conclusive). La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.

Critères d'évaluation

Présentation d'un point de vue argumenté

Le candidat choisit et présente un point de vue ordonné.

Construction des arguments

Les arguments doivent être cohérents avec le point de vue choisi.

La simple expression d'une idée n'est pas un argument, un argument doit être construit :

- *affirmation d'une idée économique ;*
- *justification par les mécanismes économiques ;*
- *illustration par un exemple (si possible).*

Un contre-argument sera admissible tant qu'il y a un point de vue présenté.

Utilisation pertinente des concepts économiques

Le candidat mobilise des notions économiques.

Grille d'évaluation

0 à 2 points	2,5 à 4 points	4,5 à 6 points	6,5 à 8 points
Aucun argument ou argumentation peu cohérente et sans exposer le point de vue / la prise de position.	Argumentation partielle (difficulté dans la construction des arguments) mais pas toujours adaptée à la question.	Argumentation logique et cohérente mais incomplète, Le point de vue est présent mais avec des arguments insuffisants ou maladroitement construits	Argumentation logique et cohérente, Le point de vue est présent à l'aide de 3 arguments construits (idée ou concept économique + explication + illustration)
Les concepts sont absents, hors sujet ou peu maîtrisés.	Les concepts sont présents mais pas toujours pertinents.	Les concepts sont globalement maîtrisés.	Les concepts sont maîtrisés.

La réduction des prélèvements obligatoires favorise-t-elle la croissance économique ?

Proposition de corrigé

Le candidat peut choisir l'un des points de vue argumenté suivants.

Point de vue argumenté n° 1 - La réduction des prélèvements obligatoires peut stimuler la croissance économique.

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- baisse des prélèvements obligatoires → **augmentation du pouvoir d'achat des ménages** → hausse de la demande de biens et de services, surtout de la part des ménages avec une propension marginale à consommer la plus importante ⇔ les ménages les plus pauvres.
Hausse de la demande → hausse production des entreprises → stimulation de la croissance économique (Informations de l'annexe n° 5 et déduction tirée de la question n° 4).

Baisse des prélèvements obligatoires = incitation à travailler davantage (puisque leurs revenus seront moins taxés) + diminution du chômage et hausse de la croissance ;

- baisse des prélèvements obligatoires → incitation à **embaucher davantage pour les entreprises**. → diminution du chômage et soutien de la croissance. Baisses d'impôts → une baisse des coûts pour l'entreprise → fixation de prix moins élevés et hausse de la compétitivité.
(Connaissances personnelles du candidat) ;
- baisse des prélèvements obligatoires → incitation des **entreprises à investir davantage**. Moins d'impôts sur les entreprises = plus de ressources financières pour investir dans des projets créateurs de richesses, d'emploi et donc de valeur ajoutée = Hausse des investissements → accélération de la croissance économique (informations de l'annexe n° 3).
Réduction des impôts = incitation à innover et à améliorer la productivité des entreprises. Hausse de la productivité → hausse de la croissance économique (informations des annexes n° 3 et n° 4 et déduction tirée de la question n° 3) ;
- baisse d'impôts = incitation des entreprises étrangères à faire des IDE en France = renforcement de l'attractivité du territoire et soutien de la croissance économique (informations des annexes n° 3 et n° 4 et déduction tirée de la question n° 3).

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Point de vue argumenté n° 2 - La diminution des prélèvements obligatoires peut avoir des effets négatifs sur la croissance économique

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- baisse des prélèvements obligatoires, si elle n'est pas accompagnée d'une baisse des dépenses publiques → **hausse du déficit et donc de la dette publique**. Dette publique trop élevée = limitation de la croissance à long terme (déduction tirée de la question n° 1) ;
- baisse des prélèvements obligatoires → **aggravation des inégalités sociales et économiques**. Davantage de baisse des prélèvements obligatoires pour les ménages ayant un revenu élevé qui paient généralement plus d'impôts → accentuation des inégalités économiques = conséquences négatives sur la croissance économique (information de l'annexe n° 2 et déduction tirée de la question n° 2) ;
- baisse des prélèvements obligatoires → **réduction des recettes fiscales de l'État** → diminution des dépenses publiques dans des domaines tels que l'éducation, la santé, les infrastructures ou la recherche et développement → amoindrissement de la croissance économique à long terme (connaissances personnelles du candidat).

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.